

Application de consultation  
et cartographie des établissements  
du système éducatif français  
(ACCÉ)

Aide - Version juin 2014

## Présentation d'ACCÉ

L'application ACCÉ permet la consultation de l'information de tous les établissements assurant une activité de formation initiale générale, technologique ou professionnelle, de la maternelle à l'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés, sous tutelle ou non du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les structures d'administration du système éducatif, référencés dans Ramsese, le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif. Les établissements d'enseignement français à l'étranger sont également répertoriés. ACCÉ présente l'ensemble des **90 000 établissements ouverts**.

## Rechercher un établissement

Pour trouver un établissement ou une liste d'établissements dans l'application ACCÉ, deux modes de recherche sont disponibles en cliquant dans les onglets correspondants.

La **recherche simple** s'effectue en renseignant au choix les zones proposées :

- la zone « quoi ? » : la recherche s'effectue sur la dénomination d'un établissement, son numéro UAI<sup>1</sup>, sa nature, sa tutelle et son secteur à partir d'une saisie libre ou, dès saisie des deux premiers caractères, par sélection dans une liste déroulante. Vous pouvez renseigner plusieurs informations.
- la zone « où ? » fonctionne sur le même principe, à partir d'une saisie libre ou d'une sélection dans une liste déroulante proposant différents contenus : pays, région, académie, département ou son code, commune et adresse. Vous pouvez renseigner plusieurs localisations.

La **recherche avancée** s'effectue en renseignant une ou plusieurs des 7 zones de saisie : le numéro de l'établissement, sa dénomination, sa localisation, sa tutelle, son secteur, sa nature regroupée en catégories ou l'hébergement qu'il propose. Les 3 premières zones proposent une liste déroulante à partir de la saisie de 2 caractères, les 4 autres zones proposent d'emblée des listes déroulantes.

## La liste de résultats

Cliquez sur « Rechercher » pour lancer la recherche dont le résultat s'affiche dans une **liste** comportant le numéro de l'établissement, son appellation officielle, sa nature, sa localité d'acheminement, sa tutelle et son secteur. Vous pouvez trier les résultats de la recherche pour chacune de ces caractéristiques. Le nombre d'établissements sélectionnés et le nombre de pages sont indiqués. Vous pouvez choisir le nombre de résultats que vous souhaitez afficher par page.

## Utiliser les facettes

Les **facettes, ou filtres**, apparaissent sur la gauche de l'écran. Elles présentent différentes données des établissements correspondant à votre recherche. Vous pouvez les utiliser pour préciser votre recherche initiale. Les critères sélectionnés s'inscrivent alors dans la zone intitulée « Mes filtres », qui vient s'afficher au-dessus des facettes.

## La localisation sur la carte

Vous pouvez localiser sur la **carte** le résultat de votre recherche, pour les structures dont la géolocalisation est disponible. Vous pouvez également utiliser la carte pour affiner votre recherche, à l'aide du zoom. Les facettes s'actualisent en fonction de votre navigation sur la carte. Au retour sur la liste de résultats, un message vous permet de choisir d'afficher ou non la nouvelle liste de résultats constituée par les déplacements sur la carte.

---

<sup>1</sup> UAI : unité administrative immatriculée

## Consulter la fiche de l'établissement

Vous pouvez accéder à la **fiche détaillée des établissements** à partir du tableau de résultats de votre recherche ou à partir de la carte en cliquant sur le point représentant l'établissement, puis sur le lien « Consulter la fiche de l'établissement ».

Vous pouvez **imprimer** la fiche détaillée des établissements de votre recherche en cliquant sur le bouton « Version imprimable » de la fiche.

## Contact et aide

Un **contact** est disponible pour tout signalement sur un établissement ou toute question. Vous devrez alors préciser votre adresse de messagerie dans le texte de votre demande.

Une **aide** est disponible en cliquant sur le lien « Aide » en bas de page. Le présent document constitue cette aide.